



## COMITÉ SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 27 MAI 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents :
- M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal (8 h 38 à 11 h 50)
  - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et vice-président du Comité (départ : 12h)
  - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité
  - M. Sylvain Perron, citoyen (8 h 32 à 9 h 54)
  - M<sup>me</sup> Valérie Renaud-Martin, conseillère municipale
  - M<sup>me</sup> Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invités présents :
- M<sup>me</sup> Sandra Baron, chef de service – Urbanisme
  - M<sup>me</sup> Sandra Béliveau, responsable administrative – Travaux publics et génie (8 h 40 à 11 h 29)
  - M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (8 h 39 à 11 h 48)
  - M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 21)
  - M<sup>me</sup> Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (arrivée : 9 h 07)
  - M. Pierre Daviau, technicien – Surveillance de chantiers
  - M<sup>me</sup> Maude Desrosiers, ingénieure
  - M<sup>me</sup> Anne-Laurence Dumont, architecte paysagiste (8 h 48 à 8 h 53)
  - M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 9 h 26)
  - M<sup>me</sup> Anne Evard, spécialiste en orientation et en mobilité, CIUSSS-MCQ (8 h 54 à 9 h 45)
  - M. Claude Ferron, conseiller municipal
  - M. Patrice Gingras, directeur – Génie (départ : 11 h 48)
  - M. Samuel Gosselin, superviseur, STTR (départ : 12 h 05)
  - M. Stephan Huard, conseiller en accessibilité, BAIL-Mauricie (8 h 57 à 9 h 45)
  - M<sup>me</sup> Julie Hubert, coordonnatrice adjointe, BAIL-Mauricie (8 h 57 à 9 h 45)
  - M<sup>me</sup> Sara-Ying Lamy, agente d'information – Communications et participation citoyenne (8 h 48 à 9 h 08)
  - M<sup>e</sup> Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités
  - M<sup>me</sup> Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification
  - M. André Lavoie, directeur général, Roulons Vert
  - M<sup>me</sup> Myriam Lavoie, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme (8 h 48 à 8 h 53)
  - M<sup>me</sup> Roxanne Legault, coordonnatrice – Informations et promotion (8 h 48 à 9 h 08)
  - M. Patrick Marchand, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel
  - M<sup>me</sup> Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières (8 h 57 à 11 h 46)
  - M. Frédéric Maurais, gestionnaire – Portefeuille de projets (arrivée : 10 h 27)
  - M<sup>me</sup> Mariannick Mercure, conseillère municipale (arrivée : 11 h 10)

M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation  
M. Denis Roy, conseiller municipal  
M<sup>e</sup> Stéphanie Saulnier-Bridges, avocate (10 h 32 à 11 h 18)  
M<sup>me</sup> Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
(départ : 11 h 33)  
M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (9 h 22 à 10 h 06 et  
10 h 18 à 11 h 33)

Est absent : M. Simon Boudreau, citoyen

---

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil souhaite la bienvenue à tous à 8 h 31 et fait la lecture de l'ordre du jour. Le point 4.8 est rayé et l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

**2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 avril 2021**

L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 avril 2021 est reportée à la prochaine rencontre du Comité.

**3. Pont piétonnier menant à l'usine Wayagamack**

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que le pont piétonnier menant à l'usine Wayagamack est fermé pour des enjeux de sécurité et d'intégrité de la structure et ajoute que les citoyens y circulent toujours malgré l'affaissement du chemin à la suite des inondations de 2019. M. Pierre Montreuil explique que le pont piétonnier est sous la responsabilité de la Ville, puisqu'il a été construit et entretenu par la Ville du Cap-de-la-Madeleine. Par conséquent, M. Patrice Gingras demande aux membres du Comité de se positionner concernant l'avant-projet qui doit être soumis à l'étude et explique que le pont piétonnier peut être modifié ou réparé à faible coût.

Les membres du Comité discutent de la situation, et M. Pierre-Luc Fortin souligne l'importance du pont pour la revitalisation du Bas-du-Cap. Selon lui, le pont piétonnier doit être élargi et repositionné de l'autre côté de la voie ferrée pour que les citoyens aient un accès direct au réseau cyclable. Étant donné qu'il s'agit d'un lien important, les membres du Comité conviennent d'aller de l'avant avec l'étude de trois scénarios : 1) élargissement du pont piétonnier à 1.5 m, 2) reconstruction du pont piétonnier en bois sans modifications, 3) déplacer le pont piétonnier du côté opposé où il est actuellement implanté. Lorsque l'étude des scénarios sera complétée, M. Gingras présentera de nouveau la situation au Comité pour recommandation, et un partenariat avec les compagnies concernées par le pont piétonnier et le chemin de fer leur sera soumis.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à l'étude de trois scénarios pour le pont piétonnier menant à la Wayagamack : 1) élargissement du pont piétonnier à 1.5 m, 2) reconstruction du pont en bois sans modifications, 3) déplacer le pont piétonnier du côté opposé où il est actuellement implanté. Approuvé à l'unanimité.

**4. Suivis stratégiques**

**4.1. Sensibilisation sur la déficience visuelle – Ajout de plaques podotactiles**

M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité M<sup>me</sup> Anne Evrard, spécialiste en orientation et en mobilité au CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec, et explique que l'objectif de la présentation est de sensibiliser les membres à l'ajout de plaques podotactiles. En effet, M<sup>me</sup> Evrard présente les principaux diagnostics en déficience visuelle et les caractéristiques d'un espace public accessible à tous les citoyens. Pour ce faire, elle explique que les trottoirs doivent être dégagés, être exempts d'éléments suspendus (branches d'arbres, pancartes, etc.) et leurs hauteurs doivent être d'un maximum de 15 cm sans dénivellation brusque. De plus, les coins de rue doivent être munis d'un bateau pavé et la bordure inférieure des bateaux pavés doit être alignée avec les passages piétonniers. M<sup>me</sup> Evrard ajoute que les plaques podotactiles sont essentielles pour les personnes atteintes de déficience visuelle et doivent couvrir la bordure inférieure des bateaux pavés. Enfin, elle explique que les passages piétonniers doivent être visibles et définis par des lignes ou des blocs peints en jaune ou en blanc, et ils doivent être texturés et éclairés pour la nuit. Elle termine sa présentation en soulignant l'importance des signaux sonores aux intersections et invite les membres du Comité à participer à une simulation sur le territoire de la Ville, simulation qui aide à comprendre la réalité des personnes atteintes d'une déficience visuelle. Les membres du Comité discutent des intersections et proposent que les musoirs des coins de trottoir soient peints en jaune si aucune plaque podotactile n'est installée sur le trottoir.

**4.2. Suivi des axes et du tableau des projets**

**A. 6000-20-106 Quartiers conviviaux – Retrait de stationnement sur rue**

M. Guy Plamondon explique aux membres du Comité que des critiques ont été formulées à l'égard de la gestion des quartiers conviviaux, notamment concernant l'absence du retrait des stationnements sur les rues conviviales. M<sup>me</sup> Anne-Laurence Dumont explique que le projet vise à harmoniser l'espace commun entre les piétons et les automobilistes, et ajoute que le stationnement sur rue contribue à la réduction de la vitesse des automobilistes dans les rues. Enfin, elle précise que des espaces de stationnements seront retirés à certains endroits pour permettre l'implantation des infrastructures.

**B. Axe 6 : Campagne de sensibilisation, d'éducation et consultations – Présentation de la campagne Bien sûr et vidéo QW4RTZ**

M<sup>me</sup> Cynthia Simard revient sur la campagne de sensibilisation sur la sécurité routière avec le groupe trifluvien QW4RTZ, et rappelle aux membres du Comité que la SAAQ a octroyé à la Ville une subvention de 25 000 \$ pour réaliser la campagne de communication. M<sup>me</sup> Sara-Ying Lamy ajoute que cette campagne a pour objectif de présenter aux citoyens les bonnes habitudes d'une cohabitation harmonieuse de la route. Elle explique que la campagne sera lancée sur les réseaux sociaux, dans les stations radiophoniques, et annonce que la chanson

sera disponible sur les plateformes musicales « Spotify » et « Apple Music ».

De plus, M<sup>me</sup> Lamy présente aux membres du Comité la campagne « Bien sûr », campagne sur l'approche de sécurité routière. Elle ajoute que la campagne a pour objectif de mettre à l'avant des quartiers plus conviviaux, une meilleure accessibilité et une cohabitation harmonieuse avec les utilisateurs de la route. Enfin, elle présente les ambassadeurs du projet et les actions de communications qui seront réalisées (publireportages, panneaux à proximité des projets de sécurité routière, etc.).

#### **4.3. Comité transport actif**

##### **A. Requêtes concernant le parc linéaire des Coteaux**

M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité les requêtes déposées par les citoyens en lien avec le parc linéaire des Coteaux. Concernant le suivi des travaux, il explique que des feux clignotants pour les passages piétonniers seront installés dès leur réception et que ces passages seront éclairés. De plus, la Ville va planter des arbres et ajouter des aménagements paysagers aux abords du parc linéaire, et des travaux seront réalisés à chaque intersection afin d'ajouter de la signalisation et des affiches pour les noms des rues. Concernant le marquage du parc linéaire, M<sup>me</sup> Sandra Baron informe les membres que le Comité transport actif a demandé qu'un comptage soit réalisé cette année, comptage qui va permettre de déterminer de quelle façon le marquage sera réalisé. Enfin, M. Plamondon présente aux membres du Comité les désagréments soulignés par les citoyens : bruit, passage de véhicule sur le parc linéaire, inquiétudes quant à la sécurité, perte de l'intimité des lieux, manque de civisme.

Les membres du Comité discutent des requêtes reçues, du marquage du parc linéaire, des désagréments relevés par les citoyens et du déneigement du parc linéaire pour l'hiver 2021-2022. M. Claude Ferron demande que des affiches soient installées pour signaler les toilettes ainsi que les points d'eau, et propose que les poubelles simples soient remplacées par des poubelles doubles.

##### **Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de retarder le marquage du parc linéaire des Coteaux à l'an prochain afin de procéder au comptage, et recommande de procéder à l'analyse de solutions pour réduire les désagréments soulignés par les citoyens. De plus, le président recommande d'installer des affiches le long du parc linéaire pour signaler les toilettes et les points d'eau, et recommande de remplacer les poubelles simples par des poubelles doubles. Enfin, il recommande le déneigement du parc linéaire pour l'année 2021-2022 et recommande de ne pas ajouter de pistes de ski de fond. Approuvé à l'unanimité

#### **4.4. Enjeux liés au partage de la voie publique – Préparation pour la séance du Comité du 10 juin 2021**

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, et demande aux élus de réfléchir sur les endroits de leur district où du débordement excessif des véhicules est constaté sur la voie publique (parcs, pistes cyclables, commerces, etc.). De plus, le président demande aux conseillers municipaux de lui transmettre par courriel les problématiques de leur district en lien avec cet enjeu.

#### **4.5. Présentation – Modes de transport et leur utilisation à Trois-Rivières, gyro roue/skate et autres sur le réseau cyclable et sur rue**

M<sup>re</sup> Stéphanie Saulnier-Bridges présente aux membres du Comité un tableau sur les modes de transport (cycliste, piétons, automobilistes) et les règles associées aux modes de transport sur les réseaux cyclables et les rues. De plus, elle explique aux membres les différences entre une bande cyclable, une piste cyclable, une vélorue et une rue partagée. Me Saulnier-Bridges termine sa présentation en soulignant que le Code de la sécurité routière ne définit pas la gyroroue et qu'une décision de la Cour supérieure pourrait venir la qualifier.

Les membres du Comité discutent de l'encadrement des modes de transport, et conviennent que le Conseil municipal doit adopter une résolution pour demander au gouvernement de modifier les dispositions du Code de la sécurité routière afin d'y inclure la réglementation des autres modes de transport (gyroroue, planche gyroskopique, etc.). M<sup>me</sup> Stéphanie Marion ajoute qu'il n'existe pas de règlement pour encadrer ces équipements, comme il en existe pour les vélos. Par conséquent, les membres proposent de vérifier si le Règlement sur la circulation et le stationnement peut être modifié afin d'ajouter des dispositions encadrant ces modes de transport sur les pistes cyclables et les bandes cyclables.

#### **4.6. Propositions de stationnement sur la vélorue Saint-François-Xavier**

Des demandes ont été déposées afin d'ajouter des espaces de stationnement sur la vélorue Saint-François-Xavier. Par conséquent, M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité trois scénarios possibles :

- 1) Maintien de la vélorue sous sa forme actuelle, soit l'interdiction de stationnement ;
- 2) Maintien de la vélorue sur la rue Saint-François-Xavier jusqu'à l'intersection de la rue Hart, et création d'une rue partagée sur la rue Saint-François-Xavier entre les rues Hart et Saint-Pierre ;
- 3) Maintien de la vélorue sur la rue Saint-François-Xavier jusqu'à l'intersection de la rue Sainte-Geneviève, et création d'une rue partagée pour le reste du tronçon de la rue Saint-François-Xavier.

M. Plamondon ajoute que le choix du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup> scénario permettra à la Ville d'autoriser le stationnement sur rue tarifé et permettra la circulation des vélos à contre sens, conformément aux normes du ministère des Transports du Québec et des bonnes pratiques à vélo de Vélo Québec. Il ajoute que le 2<sup>e</sup> scénario permettra à la Ville d'uniformiser les rues partagées du secteur, dont leur réalisation est prévue par le Règlement sur la circulation et le stationnement pour la saison estivale 2021. De plus, ces rues partagées deviendront permanentes à la suite de l'implantation de dos d'âne permanents sur la rue des Ursulines. M<sup>me</sup> Sonia-Karine Larocque ajoute que ces scénarios sont temporaires, puisqu'un projet d'ajout de bandes cyclables pourrait être réalisé à cet endroit. Enfin, M. Plamondon explique qu'une demande a été déposée afin d'ajouter un débarcadère à l'intersection des rues Sainte-Geneviève et Saint-François-Xavier.

Les membres du Comité discutent des propositions soumises, affirment être satisfaits de l'implantation des rues partagées permanentes dans le secteur historique de la Ville, et demandent que le Règlement sur la circulation et le stationnement soit modifié afin d'intégrer les modifications de la vélorue et des rues partagées. Les membres se disent satisfaits de la permanence des rues partagées du secteur historique, et M. Denis Roy affirme que l'ajout de cette rue partagée est intéressant pour le secteur et que les propositions peuvent régler la

---

problématique de stationnement sur cette rue.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le 2<sup>e</sup> scénario en plus de rendre permanentes les rues partagées du secteur historique. De plus, le président recommande de réserver deux espaces de stationnement pour ajouter un débarcadère à l'intersection des rues Sainte-Geneviève et Saint-François-Xavier. Approuvé à l'unanimité.

**5. Suivi des rencontres antérieures**

**5.1. District de Pointe-du-Lac**

**5.1.1. Rue des Jardins-de-Baie-Jolie – Sensibiliser le promoteur à la quiétude du voisinage bâti, notamment par le respect des limites de vitesse – Résultats du comptage**

M<sup>me</sup> Maude Desrosiers revient sur la situation de la rue des Jardins-de-Baie-Jolie, et explique que les résultats du comptage ne permettent pas à la rue d'être admissible à des mesures d'apaisement. Elle ajoute que la situation sera réévaluée après l'adoption du nouvel arbre décisionnel. De plus, M<sup>me</sup> Sandra Baron répond aux questions de M<sup>c</sup> François Bélisle concernant la progression des travaux et l'utilisation d'un tamiseur.

**5.3. District de La-Vérendrye**

**5.3.1. Près du terminus, à l'intersection de la rue Champlain – Retrait d'espaces tarifés pour permettre le stationnement de véhicules de service**

M. Guy Plamondon rappelle aux membres du Comité qu'une demande a été déposée afin de réserver des espaces de stationnement sur rue pour les véhicules de service de la STTR, et explique que le Comité a recommandé de réserver cinq espaces de stationnement sur la rue Saint-Roch pour les véhicules de services si aucune autre solution n'est possible. Or, M. Plamondon annonce aux membres du Comité que le retrait d'espace sur rue n'est plus nécessaire, puisque la STTR a trouvé une solution alternative au coin des rues Champlain et Saint-Georges.

**6. Présentation des nouvelles demandes à traiter**

**6.4. District de Marie-de-l'Incarnation**

**6.4.1. Rue Champflour – Retirer une stalle de stationnement tarifée**

Une demande est déposée afin de retirer une stalle de stationnement tarifée sur la rue Champflour afin de faciliter les manœuvres des camions lourds se déplaçant vers le Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de retirer une stalle de stationnement tarifée sur la rue Champflour, près du Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph. Approuvé à l'unanimité.

#### **6.4.2. Rue du Fleuve (Bureau d'information touristique temporairement relocalisé) – Réserver des espaces dans le stationnement du parc Portuaire et stationnement de véhicules de grandes dimensions**

Une demande est déposée afin de réserver des espaces de stationnement temporaires pour le Bureau d'information touristique. Par conséquent, M. Guy Plamondon propose aux membres du Comité de réserver trois espaces au stationnement du parc Portuaire, ainsi que des espaces au stationnement situé à l'intersection des rues du Fleuve et de l'Hôpital pour les véhicules de grandes dimensions (véhicules récréatifs, roulettes, etc.). Les membres du Comité discutent de la demande, et soulignent que les véhicules de grandes dimensions ne doivent pas utiliser le stationnement au bas de la rue de l'Hôpital et doivent être redirigés vers la rue du Fleuve afin de ne pas emprunter les rues partagées.

##### **Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de réserver trois espaces de stationnement au stationnement du parc Portuaire, et recommande que les espaces réservés soient limités quant aux temps d'utilisation et aux heures d'ouverture du Bureau d'information touristique. Le président recommande également de trouver un autre endroit pour le stationnement des véhicules de grandes dimensions. Approuvé à l'unanimité.

## **7. Informations**

### **7.1. État du vélo 2020, par Vélo Québec**

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que le Rapport sur l'état du vélo 2020 à Trois-Rivières sera présenté au Conseil municipal le 16 juin 2021 à 10 h, et invite tous les membres à y participer. Le lien pour se connecter à la présentation sera transmis à tous les invités du Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière.

## **8. Affaires diverses**

- a) M. Guy Plamondon informe les membres du Comité qu'une formule « right in, right out » sera implantée pour accéder au stationnement de la future construction près de l'intersection des boulevards des Récollets et Jean-XXIII. De plus, il présente aux membres le plan d'implantation de l'immeuble et les informe qu'une étude de circulation en lien avec l'implantation de cet immeuble sera réalisée. Les membres du Comité ne formulent aucun commentaire sur le nouvel accès à être construit.
- b) M<sup>me</sup> Mariannick Mercure revient sur la démarche visant à demander au gouvernement de modifier les dispositions du Code de la sécurité routière concernant la circulation des modes de transports alternatifs sur la voie publique. Elle désire vérifier auprès des membres qu'il y aura une résolution du Conseil municipal à cet effet, et les membres du Comité confirment qu'une résolution sera rédigée afin que le Code de la sécurité routière soit modifié pour clarifier les usages permis sur la chaussée.

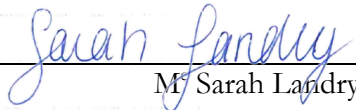
[...]

**Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 10 juin 2021 à 8 h 30, par visioconférence.

**Clôture de la rencontre**

L'ordre du jour est épuisé et le président clôt la rencontre à 12 h 10.



---

M<sup>me</sup> Sarah Landry  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités



---

M. Pierre Montreuil  
Président du Comité et conseiller municipal